



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 12 janvier 2017 à 19h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absentes : Madame Claudine Roussel et Madame Marie-Lise Poitras

Ouverture de la séance à 19h00 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

12.0 POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

12.4 Amendement de la résolution #16-12-349/
Nouvelle politique de prix concernant la location
du Centre Multifonctionnel et du Centre Sportif
Charles-Édouard Boucher

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.6 Cession de terrain à la municipalité des Escoumins
- 17.7 Demande d'autorisation/ Réparation de la pompe SP1
- 17.8 Appui au projet du Club Sportif des Bouleaux Blancs des Escoumins
- 17.9 Dépôt/ Adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT

N° 17-01-001



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 17-01-002

**AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION # 16-12-349/
NOUVELLE POLITIQUE DE PRIX CONCERNANT LA
LOCATION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET DU
CENTRE SPORTIF CHARLES-ÉDOUARD BOUCHER**

ATTENDU la résolution #16-12-349 adoptée par le Conseil municipal lors de la réunion en ajournement du 12 décembre 2016;

ATTENDU QUE cette résolution avait pour but d'autoriser la modification de la politique sur la location des salles du Centre Multifonctionnel ainsi que du Centre Sportif Charles-Édouard Boucher.

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'amendement de la résolution # 16-12-349 adoptée à la séance en ajournement du 12 décembre 2016 en modifiant les tarifs par la liste officielle ci-dessous :

TARIFS LOCATION DE SALLES		
Centre Multifonctionnel		
Salle capacité maximale	4h de location	Journée complète (4h et plus)
Demi-salle (100 à 125 personnes)	75\$	100\$
Salle complète (250-300 personnes)	125\$	150\$
Petit bureau (10-15 personnes)	15\$/heure	50\$
Tarif à l'heure	30\$/heure	
Tarif à l'heure (activités sportives)	10\$/heure	

Les prix affichés n'incluent pas les taxes

POSSIBILITÉ D'UTILISER GRATUITEMENT LES ARTICLES SUIVANTS :

- Cuisine et bar (réfrigérateur (3), four et poêle, grille-pain, micro-ondes)
- Vestiaire
- Lutrins (petit et gros)
- Téléviseur et lecteur DVD
- Section de scène 4X8
- Rallonges électriques
- Tableau blanc
- Cabarets

POSSIBILITÉ D'UTILISER AVEC FRAIS SUPPLÉMENTAIRES LES ARTICLES SUIVANTS :

- Système de son (25.00\$)
- Projecteur fixe et écran (suspendu)
- Café (1.00\$ K-cup chaque)
- Cafetière 50 ou 100 tasses (10.00\$)
- Bouteilles d'eau (1.00\$ chaque)
- Muffins (1.00\$ chaque)

Centre sportif Charles-Édouard Boucher		
Salle capacité maximale	4h de location	Journée complète (4h et plus)
HAUT DE L'ARÉNA (50 à 75 personnes)	50\$	100\$
Tarif à l'heure	20\$/heure	

Les prix affichés n'incluent pas les taxes

*OSBL : 50% DE RÉDUCTION SUR LE PRIX DE LOCATION AVANT TAXES POUR LE HAUT DE L'ARÉNA

- UN DÉPÔT DE 50% DU PRIX DE LOCATION AVANT TAXES EST EXIGÉ AVANT LA LOCATION



N° 17-01-003

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CESSION DE TERRAIN À LA MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

ATTENDU QUE Madame Cécile Beaulieu, par l'entremise de sa fille Suzanne Sirois, nous a fait part de son désir de se départir de la pointe de terrain situé sur le Lot 13 subdivision E-3 et d'en faire don à la municipalité des Escoumins;

ATTENDU QUE les frais inhérents de notaire seront assumés par la propriétaire actuelle de cette pointe de terrain vacant;

ATTENDU QUE les frais d'arpentage seront aussi assumés par la propriétaire actuelle, le cas échéant;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte le don offert par Madame Cécile Beaulieu à la municipalité de Les Escoumins soit la pointe de terrain vacant situé sur le Lot 13 subdivision E-3;

QUE Monsieur André Desrosiers, maire et Andrée Lessard, directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Les Escoumins tous les documents relatifs afin de conclure cette entente.

N° 17-01-004

DEMANDE D'AUTORISATION/ RÉPARATION DE LA POMPE SP1

ATTENDU QUE les seal de la pompe à la station de pompage 1 (SP1) doivent être réparés;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense au montant de 5 120.12 \$ (cinq mille cent vingt dollars et douze cents) taxes en sus pour la réparation des seal de la pompe à la station de pompage 1 (SP1).

N° 17-01-005

APPUI AU PROJET DU CLUB SPORTIF DES BOULEAUX BLANCS DES ESCOUMINS

ATTENDU QUE le relais de motoneige, situé à environ 30 km en forêt, au nord-est de la municipalité des Escoumins, est le point de ralliement à la clientèle locale, interrégionale et régionale des motoneigistes empruntant les pistes de notre région;

ATTENDU QUE le relais de motoneige offre également un service de restauration, de relais entre le village et les chalets privés ainsi que d'essence et de téléphonie;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins désire appuyer la demande d'aide financière auprès de La MRC de La Haute-Côte-Nord puisque la municipalité des Escoumins est le seul endroit à avoir su maintenir ce service, et ce depuis plus de 40 ans en plus de préserver et générer l'économie locale;

ATTENDU QUE la clientèle est de plus en plus grandissante et que ces rénovations permettront de poursuivre les activités du relais de motoneige pour ainsi garantir un service et des activités sécuritaires et de qualités;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
IL EST PAR CONSEQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil appui la demande d'aide financière du Club Sportif des Bouleaux Blancs des Escoumins pour la rénovation du relais de motoneige dans le cadre du programme « Politique de soutien aux projets structurants Fonds de développement des territoires » auprès de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

**** DÉPÔT**

Adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités

N° 17-01-006

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 19h45 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **0**



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard, Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.